51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 12 22 MARS 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. L'abcès Stavisky a crevé. — Les responsabilités. — Les conclusions à tirer du scandale. — II. Nécessité d'une réforme de l'Etat selon M. Maurois. — Conditions de cette réforme. — La Démocratie chrétienne. — Il faut commencer par faire des peuples chrétiens. — III. Nécessité d'une évolution sociale. — Le régime corporatif. — Comment il a été compris par les grands catholiques, Taparelli, Ketteler, Vogelsang, La Tour du Pin. — Ce qu'en ont dit les papes. — IV. Le corporatisme fasciste. — Ses origines ; son organisation ; sa mise en marche. — Intéressante expérience. — V. L'œuvre de Mussolini en général. — Son portrait par Louis Madelin. — La jeunesse en Italie. — Les réalisations. — VI. La destruction du socialisme en Autriche.

I

Les événements ont commencé de nous donner raison. Notre société est en pleine déliquescence ; elle se détraque sur tous les points à la fois. Il est impossible de ne pas se rappeler la parole profonde du Christ : « C'est une nécessité que les scandales arrivent » [1]. On peut dire que cela est doublement nécessaire dans une civilisation aussi matérialisée que la nôtre. Le scandale des scandales, ce serait qu'il n'y eût point de scandale au sein d'un monde qui prétend se passer de Dieu et qui a exclu la religion de la vie publique. Mais, hélas ! nous n'avons pas à nous plaindre de l'absence de scandales ; nous sommes copieusement servis.

Encore importe-t-il de comprendre la nature du mal qui nous ronge et de chercher les remèdes qui s'imposent. L'abcès qui vient de crever en France n'est qu'un symptôme. Ne laissons point nos blâmes s'égarer sur des comparses. Comme l'a fort bien dit la *Revue de Paris* du 1er février, « Stavisky est en passe de devenir une figure intéressante qui émeut les cœurs sensibles. Après tout, c'est un escroc, et il a fait son métier d'escroc avec une virtuosité qui force l'admiration des braves gens... Qu'il y ait un, dix, cent ou mille bandits, cela est, au fond, dans l'ordre, de même qu'il y a des bossus, ou des sourds-muets. Ce qu'il y a de grave, c'est la défaillance prolongée et coupable de tous les organes de contrôle. » A la suite de M. Giscard d'Estaing, auteur de l'article cité [1], essayons de comprendre ce qui s'est passé et d'en tirer nos conclusions.

Et d'abord un bref rappel des faits.

Le 23 décembre 1933, on apprenait l'arrestation du directeur du Crédit municipal (ou Mont-de-piété [2]) de Bayonne, un nommé Tissier. Il était accusé d'avoir falsifié les écritures de son établissement. Le Crédit municipal de Bayonne avait émis des bons, qui avaient été placés dans le public ou auprès de divers instituts de capitalisation. Ceux de ces bons qui arrivaient à échéance ne pouvaient être remboursés. Il fut rapidement démontré que le total des bons émis n'était pas en rapport avec l'actif du Crédit municipal. C'était comme une émission de chèques sans provision.

Tissier dut donner des explications : il n'était que l'homme de paille d'un certain Serge Alexandre Stavisky, qui se faisait délivrer les bons, sans que l'Institut émetteur eût jamais encaissé quoi que ce soit des sommes qu'il en tirait, en les plaçant lui-même. Tissier, d'autre part, déclarait n'avoir agi que sur les ordres de son président du Conseil d'administration, M. Garat, député et maire de Bayonne ; le 7 janvier, on mettait celui-ci sous les verrous.

Mais qui était donc ce Stavisky, le bénéficiaire principal de ces malhonnêtes tractations ? Les faits les plus extraordinaires furent révélés sur son compte. Sans parler des poursuites d'avant-guerre, il était accusé, depuis 1926, de détournements considérables, portant sur plusieurs millions. Il était donc connu de la police. Son passé était lourd ; on le considérait comme un escroc d'envergure. Mais, en vertu d'influences secrètes, il avait joui jusque-là de la plus complète et de la plus étrange impunité. Dix-neuf fois de suite, son procès en escroquerie de 1926 avait été renvoyé. Pendant sept ans, il avait donc continué à jouir de la liberté ; il n'avait eu qu'à changer de nom pour passer inaperçu et donner libre cours à ses talents. Mieux que cela : il avait réussi à faire expurger son casier judiciaire, on en avait fait disparaître toute mention de ses condamnations

[1] Qu'on nous permette de renvoyer pour le commentaire de cette parole, qui s'applique aujourd'hui, d'une façon si frappante, à notre *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*, t. II, p. 125 et s. On y verra pourquoi Jésus a horreur du scandale, et pourquoi nous devons considérer comme le scandale le plus affreux de ce temps l'oubli de Dieu et de l'âme.

[1] Il a pour titre : *Réflexions autour d'un scandale.*
[2] Une loi de 1918 a changé l'ancien nom de *Mont-de-piété* en celui de *Crédit municipal.*

antérieures. Sa réputation était cependant assez établie pour qu'on lui refusât l'entrée de la salle des jeux à Biarritz, car cet escroc était aussi, naturellement, un vulgaire tricheur. Et cela ne l'empêchait pas de bénéficier, dans les milieux avoisinant le Gouvernement, de faveurs inexplicables. On apprit que son travail de « démarcheur, » au compte du Crédit municipal de Bayonne, était facilité auprès des établissements de crédit par des appuis officiels presque irrésistibles. Sur une intervention du ministre du Commerce, le ministre du Travail, M. Dalimier, avait recommandé en termes généraux les bons des Crédits municipaux aux Compagnies d'assurances privées, et en termes beaucoup plus précis les bons du Crédit municipal de Bayonne aux caisses d'Assurances sociales. M. Dalimier essaya vainement de se cramponner au pouvoir, il dut démissionner (8 janvier) et le cabinet Chautemps, dont il faisait partie, fut entraîné peu après dans sa chute (27 janvier).

Mais Stavisky avait d'autres protecteurs. Le directeur du journal *La Volonté,* M. Dubarry, fut reconnu comme l'un des principaux. Un directeur de music-hall se trouva mêlé à l'escroquerie. Toute l'affaire plongeait dans des « dessous » plus ou moins ignobles. On s'étonnait, pendant ce temps, du retard mis par la police à mettre la main sur le principal coupable, lorsqu'on apprit, avec stupéfaction, que Stavisky avait été trouvé agonisant d'une balle de revolver, dans une villa mystérieuse de Chamonix (9 janvier). Cette fin de mélodrame fut entourée de circonstances si suspectes que les plus graves soupçons continuent de peser sur la police elle-même. Stavisky s'est-il vraiment suicidé ? A-t-il été savamment poussé à la mort, c'est-à-dire suicidé par persuasion ? A-t-il été abattu par un « auxiliaire » secret de la police ? L'histoire le dira peut être un jour. Ce qui est sûr, c'est que la lumière n'est pas faite sur cette fin tragique d'un escroc désormais illustre. Elle n'est pas faite non plus sur le montant total de ses escroqueries. Certains journaux étrangers, tel que la *Schönere Zukunft,* ont parlé de 600 millions ou même d'un milliard. En France, on dit couramment 500 millions [1].

On s'est demandé avec surprise comment des centaines de millions avaient pu être ainsi volatilisées, par l'intermédiaire d'un établissement public, sans que l'alarme fût donnée par les organes de contrôles réguliers. Or, le mécanisme financier de l'opération fut d'une simplicité extrême. « L'aisance avec laquelle les choses se sont déroulées du point de vue technique, est doublement intéressante, par le danger permanent qu'elle met en lumière, et par l'aveuglement au moins étrange de ceux dont l'action volontaire ou involontaire a facilité l'escroquerie. »

Les monts-de piété prêtent sur gages, comme chacun sait. Ces gages sont le plus souvent des bijoux facilement réalisables. Ces bijoux sont sévèrement expertisés, pour déterminer la somme qui peut être avancée à leurs propriétaires. Mais pour avancer cet argent, le Crédit municipal doit émettre des bons, qui sont finalement gagés par les objets déposés au nom des emprunteurs. Ainsi, un bijou qui vaut 2.000 fr. donnera lieu à un prêt de 1.000 fr. à 7 %. Il est clair que l'établissement qui prête ne peut pas perdre, s'il est géré honnêtement. Les bons des Crédits municipaux peuvent donc, en règle générale, être considérés comme des valeurs de tout repos ; c'est pour cela que les Compagnies d'assurances, en quête de placements avantageux et sûrs, dans lesquels aucune baisse sur le capital ne puisse être envisagée, les acceptent volontiers. Les pouvoirs publics sont là pour préciser si, dans tel cas particulier, cette confiance générale est fondée.

Cependant, un contrôle très attentif est nécessaire. Les bons émis sont de véritables obligations. On peut craindre que des faussaires les imitent ; l'impression des titres, la vérification de leur numérotage, la mention qu'ils portent de leur valeur correspondant à une souche, facilitent la surveillance des opérations. Mais les agents des finances ne peuvent pas s'en tenir à ces procédés extérieurs : ils doivent se rendre compte du volume des titres qui circulent, vérifier s'il est en rapport avec le total de l'émission ou s'il le dépasse. « C'est ainsi que l'escroquerie de Kreuger a tenu en partie au fait que des bons identiques à ceux qui étaient placés dans le public étaient imprimés sur des livres à souche remis à Kreuger lui-même, qui les vendait pour son compte, sans les faire entrer en comptabilité. »

A Bayonne, les choses se passaient plus simplement. Les Bons émis par le Crédit municipal étaient manuscrits. Le Directeur, Tissier, faisait figurer dans la comptabilité un Bon de 1.000 fr., parce que tel était le montant du talon restant entre les mains du comptable ; mais on inscrivait 1 million sur le Bon lui-même, qui était payé ce prix par la personne qui l'acceptait.

« Les inspecteurs les plus jeunes dans leur métier savent que lorsque des quittances sont délivrées manuscrites et sans être automatiquement reproduites par un procédé mécanique, il n'est d'autre moyen de contrôler une comptabilité que de faire l'appel des quittances, afin de comparer les sommes qui ont été vraiment versées par les tiers et celles dont la comptabilité a accusé la rentrée. On est évidemment surpris de la facilité avec laquelle on a pu accepter pour 2 ou 3 millions, et payer pour une telle somme, un Bon qui ne devait être remboursé que dans un ou deux ans, et dont la valeur reposait sur des indications aussi sujettes à caution. »

Et l'étonnement grandit lorsqu'on se rappelle que tout le monde savait, dans les milieux financiers, où tous les gros déplacements d'argent sont immédiatement signalés et commentés, que l'animateur du Crédit municipal de Bayonne, Stavisky,

[1] Il est bien peu de gens qui se doutent que pour compter une telle somme en pièces de 1 fr. une à une, il faudrait probablement plus que la vie d'un homme !

avait déjà opéré au Crédit municipal d'Orléans, qu'il avait déjà été emprisonné et était sous le coup de poursuites en cours. « Il n'est pas jusqu'à la publicité faite par cet établissement qui n'ait une saveur d'ironie particulière, quand on relit les placards largement insérés dans la presse du temps, et qui comprenaient, en grosses lettres : « EMPRUNT PERMANENT. *On peut souscrire par correspondance.* » Il est vrai que les mêmes placards ajoutaient que le service des intérêts était exempt de tous impôts et taxes, ce qui a toujours un attrait irrésistible dans un pays où les opérations les plus honnêtes sont largement écrasées par le fisc. »

Tout est lié dans un régime comme le nôtre. L'Etat donne les pires exemples ; il pratique en grand ce qu'on nomme « le fait du prince », suivant la formule connue : « Celui qui fait les lois est au dessus des lois. » Il accable les particuliers d'impôts, les accule à la fraude, et ensuite ouvre lui-même les voies où la fraude peut s'engager. Les Bons du Crédit municipal de Bayonne étaient exempts d'impôts ! Quelle aubaine, pour les gens préoccupés d'échapper au fisc ! Cela explique comment, en deux ans et demi (de mai 1931 à décembre 1933), Stavisky et Tissier ont pu rafler un demi-milliard à l'épargne française !

Le seul danger qu'ils pouvaient courir était que l'un des Bons émis et présenté au remboursement ne fût pas immédiatement remboursé. Il était donc très important d'entretenir un fonds de roulement suffisant pour rembourser les uns avec l'argent des autres, tout en laissant le robinet ouvert pour la fuite de nombreux millions au profit de Stavisky et de ses puissants protecteurs.

Ce fut une idée très ingénieuse, de la part de l'escroc, que de négocier les bons des optants hongrois. Beaucoup de nos lecteurs n'ont peut-être compris qu'imparfaitement en quoi consistait cette opération. Dans l'imbroglio des traités qui ont mis fin à la guerre, il s'est trouvé que les individus ayant opté pour la nationalité hongroise, ont reçu des titres leur donnant droit à des indemnités pour les biens qu'ils étaient contraints d'abandonner dans les pays qui avaient cessé d'appartenir à la Hongrie. Ces indemnités n'ont pas encore été payées. Stavisky eut l'idée de leur acheter leurs créances au taux moyen de 6 à 7 % de leur montant nominal. Il espérait lancer en France un emprunt de 500 millions pour leur verser le prix de ces achats.

L'opération n'aurait pas été mauvaise, à la condition qu'une fois en possession des créances on eût les moyens de se les faire payer au prix nominal par les gouvernements débiteurs. Mais Stavisky n'avait pas grand souci de ce côté; il lui suffisait de lancer et de réussir l'emprunt. Les 500 millions auraient servi à rembourser les Bons du Crédit municipal de Bayonne ; et si les créances hongroises avaient ensuite fait faillite, on aurait imputé ce malheur à de pretendus manquements à des engagements internationaux. Avec une publicité suffisante, il était facile de trouver l'argent nécessaire à cette remarquable opération. La mauvaise foi reconnue des Etats balkaniques aurait couvert la mauvaise foi de Stavisky, et le tour était joué ; l'escroc aurait même pu faire figure de victime intéressante. Malheureusement pour lui, l'écroulement du Crédit municipal de Bayonne arriva trop tôt.

On se pose maintenant deux questions : Pourquoi Stavisky était-il en liberté, alors qu'il était inculpé d'escroquerie depuis 1926 ? Pourquoi tant de puissances politiques l'aidaient-elles à préparer ses nouveaux crimes, alors qu'elles auraient dû tout faire pour l'arrêter ?

Depuis 1926, dix neuf fois de suite, le jugement du procès fut remis. Pendant ce temps, les rapports de police s'accumulaient sur le personnage; constamment, ils ont été détournés et aiguillés vers de poussiéreux cartons. Dans son dossier figurait un chèque truqué, constituant contre lui une charge écrasante; on annonce aujourd'hui que ce chèque a disparu. Les amnisties absurdes votées par la Chambre ont servi à refaire à l'escroc un dossier vierge, un casier judiciaire où ne figurent plus ses condamnations antérieures. Il a donc pu circuler librement, éblouir de son faste le monde assez particulier qu'il fréquentait, recevoir à sa table des ministres ou des hommes très influents.

Anatole France a fait dire à un de ses personnages : « La République, c'est la facilité... » Que nous sommes loin de la thèse de Montesquieu, suivant laquelle la République doit être basée sur la vertu ! Pendant plus d'un mois nous avons assisté à ce spectacle étrange de politiciens promettant de faire toute la lumière, et ne travaillant qu'à l'étouffer. Il a fallu que les honnêtes gens descendent dans la rue, il a fallu que le sang coulât le 6 février, pour que la justice puisse enfin suivre son cours, du reste terriblement lent et tortueux ! « De camaraderie en compromission, dit M. d'Estaing, de compromission en complicité, les gens les plus tarés, les plus fétides viennent corrompre les affaires publiques. Le pays entier en est révolté. »

Pour tous ceux qui réfléchissent, il est clair que cette affaire ne fait que commencer. Une trêve des partis a été proclamée. Le mot de trêve est très éloquent ; il signifie une accalmie dans la tempête. Nous allons droit à une Révolution. Tout le monde reconnaît qu'elle est inévitable, voire nécessaire. Il s'agit seulement de savoir si elle se fera à gauche ou à droite. Si elle se fait à gauche, nous roulons au fond de l'abîme : nous ne sortons pas de l'athéisme, de la religion de cette terre, du royaume de la haine et de la violence, de la corruption morale; nous nous y enfonçons plus avant, au contraire. Du point de vue philosophique, le socialisme et le communisme ne diffèrent pas du radicalisme anticlérical. Ils n'en sont que la conséquence. C'est dire qu'il ne peut

y avoir, au point où nous en sommes, de vraie révolution qu'une révolution de l'esprit.

II

C'est bien la conclusion que tire aussi M. André Maurois, au cours d'une intéressante Conférence qui fut donnée dans un cercle d'études politiques, le 16 janvier 1934, et que publie la *Revue des Deux Mondes* du 15 février. « Il est vrai, dit-il, comme l'écrivent beaucoup de jeunes hommes de ce temps-ci, que « la révolution nécessaire » est surtout une révolution spirituelle. »

André Maurois constate, comme tout le monde, que « les hommes traversent en ce moment une de ces difficiles périodes où les institutions retardent sur les inventions. » Notre système politique est inadapté. L'Etat moderne diffère de l'Etat ancien par la prédominance de ses fonctions économiques ; il est devenu, en raison de la difficulté des temps, l'Etat-Providence. Et de même que les vœux les plus contradictoires montent de notre terre vers Dieu, en sorte que « Dieu ne pourrait pas contenter tout le monde sans bouleverser les lois les plus sages de la nature, » l'Etat reçoit des particuliers les sommations les plus hétéroclites, et il lui est impossible d'accueillir tous les désirs qui lui sont exprimés, sans tomber dans les pires désordres.

Et puis, qu'est-ce que l'Etat ? Ce sont des hommes, et la plupart du temps, dans nos démocraties modernes, des hommes de parti, déformés par les luttes électorales, tiraillés par les gens qui les ont poussés au pouvoir, retenus et ligotés par mille chaînes diverses, dont ils se sont chargés en cours de route. L'homme d'Etat moderne n'a plus la foi ; il ne regarde pas du côté de l'éternel, il ne croit qu'à l'éphémère, il ne travaille qu'au jour le jour et avec le souci de se maintenir et de garder sa clientèle, dont il est lui-même l'obligé.

En face de l'homme d'Etat devenu un simple profiteur, un exploiteur sans vergogne, se dresse la foule des citoyens qui ont vécu jusque-là en marge de la politique et qui maintenant s'aperçoivent, mais un peu tard, que la politique touche à tout, envahit tout et qu'elle vient les chercher jusque dans leur abstention volontaire et leur indépendance dépourvue de toute ambition.

Le besoin d'une morale politique se fait sentir. « M. Paul Valéry, dans sa préface à Montesquieu, a exposé comment, dans les périodes de prospérité, l'homme oublie les vertus qui seules ont permis ses succès et comment, les jours de détresse revenus, il en vient à honorer de nouveau les qualités sans lesquelles une société ne peut vivre. »

Nous sommes arrivés à cette dernière période. Ce sont les vertus chrétiennes qui ont ouvert la route à la prospérité passée. Travail, économie, désintéressement, fidélité aux contrats, tout cela existait naguère dans une bien plus grande proportion que maintenant. Mais les vertus chrétiennes avaient été démarquées ; on en avait fait une sorte de morale laïque, la morale de l'ère industrielle, et l'on ne craignait pas de l'opposer à la morale chrétienne. « On n'a pas besoin de religion pour être honnête, » tel était le mot d'ordre. Pendant ce temps, les traditions s'usaient peu à peu. La prétendue morale laïque n'était qu'une survivance du passé. A mesure qu'on s'éloignait davantage du point de rupture avec ce passé, la force d'impulsion que l'on en gardait devenait moins puissante. La morale laïque n'est plus qu'un souvenir ; elle s'est effondrée. Il n'y a plus que des appétits.

M. André Maurois estime que la réforme de l'Etat doit être telle que l'on n'ait pas besoin de compter sur l'honnêteté des hommes qui détiennent le pouvoir. — Nous croyons qu'il a tort. Il y a une part de vérité dans ce qu'il dit, mais une part seulement. Il est sûr que l'on n'est jamais mieux servi que lorsque l'intérêt des dirigeants coïncide avec celui des subordonnés. Nous avons eu ainsi, au cours de la Grande Guerre, cette bonne fortune que les rancunes et les passions personnelles de Georges Clemenceau coïncidaient avec les intérêts du pays. Spinoza, qui écrit en philosophe fataliste, a dit ce qui suit :

« Les hommes sont nécessairement sujets aux passions. L'Etat sera donc très peu stable, lorsque son salut dépendra de l'honnêteté d'un individu et que les affaires ne pourront y être bien conduites qu'à condition d'être dans des mains honnêtes... Peu importe, quant à la sécurité de l'Etat, que ce soit par tel ou tel motif que les gouvernants administrent bien les affaires, pourvu que les affaires soient bien administrées. La liberté ou la force de l'âme est la vertu des particuliers, mais la vertu de l'Etat, c'est la sécurité. »

André Maurois, qui cite ces paroles, semble les admettre sans difficulté. Il ne considère que la mécanique de l'Etat. Il se place toujours dans l'hypothèse que Daniel-Rops a définie « Un monde sans âme » [1]. Il suffit cependant d'essayer de faire l'application de ces principes dans un domaine un peu élevé, pour en voir toute l'absurdité. Selon les idées de Spinoza, en effet, on devrait dire que l'un des plus grands papes de l'histoire a été Alexandre VI. C'était un excellent administrateur ; comme prince, comme pontife même, on ne peut rien lui reprocher. Mais on sait ce qu'il fut comme homme privé. Or, les gouvernants n'ont pas seulement à administrer : ils ont encore et surtout à donner l'exemple, ils sont des entraîneurs d'hommes. Dès que l'on monte au-dessus de la simple mécanique administrative, on s'aperçoit que la dignité personnelle des hommes d'Etat est d'une grande conséquence sur la bonne marche des peuples.

Il reste cependant que la vertu ne suffit pas à bien gouverner. Sainte Thérèse elle-même disait qu'entre un saint et un savant, elle choisirait le savant pour confesseur. Nous pouvons donc souscrire à cette conclusion de Maurois : « Une constitution est bien faite quand elle est telle que ceux

[1] C'est le titre d'un de ses ouvrages les plus remarquables ; 12 f., Paris, Plon.

qui participent au gouvernement soient amenés, non seulement par l'enthousiasme, par la vertu ou par la raison, mais par leurs instincts et par leurs intérêts, à agir comme l'exige l'intérêt général. »

Maurois donne en exemple les deux constitutions anglaise et française.

Dans la première, telle qu'elle fonctionne, le député n'a pas intérêt à renverser le gouvernement, à moins qu'il n'appartienne à l'opposition, qui, par définition, est impuissante :

« Il se placera hors du parti, ce qui rendra sa réélection difficile, sinon impossible. Il n'aura aucune chance de remplacer un des ministres, puisque le cabinet recourra presque certainement à une dissolution. Enfin, la dissolution l'obligera à faire, avant le temps normal, les dépenses d'une élection. Si, par une vacance partielle, il devient ministre sans dissolution, un excellent usage lui impose de se représenter devant ses électeurs. S'il trahit un parti, il ne peut le faire qu'en entraînant sa circonscription. Ce n'est pas facile. Donc l'intérêt du parlementaire anglais pèse dans le plateau de la stabilité. Il n'y a pas, en Angleterre, de prime au renversement des ministères.

En France, cette prime existe, et l'intérêt personnel du député pèse dans le plateau instabilité. Qu'a-t-il à craindre, s'il contribue à renverser le ministère? Sera-t-il obligé de courir à nouveau le risque d'une élection ?

Certainement non, puisque nous avons vu que l'usage s'est établi de ne jamais dissoudre. Sera-t-il exclu de son parti? C'est possible, mais les partis sont si nombreux à la Chambre qu'il en trouvera tout de suite un autre Remplacera-t-il au contraire le ministre renversé? Il faut avouer qu'il a des chances. Les chefs de gouvernement tiennent souvent compte, en formant leur ministère, de l'appui que leur a donné tel ou tel député par une manœuvre adroite contre le précédent cabinet. Ils aiment mieux avoir avec eux que contre eux un homme connu pour dangereux. Les usages ont, chez nous, créé une prime au renversement des ministères. »

Ces observations sont justes. Il ne faut pas trop compter sur la vertu ou le désintéressement des hommes publics. S'ils briguent le pouvoir, ce n'est le plus souvent que par ambition. Il ne faut pas mettre leur ambition en contradiction avec leur devoir. Nous voulons sortir de l'ère de Machiavelli. Nous croyons que l'avenir de la civilisation ne sera garanti que si les institutions jouent désormais en faveur de l'Esprit avec autant de force qu'elles ont joué depuis quatre siècles en faveur de la Chair. Mais nous devons tenir compte de Machiavelli, en cherchant à le dépasser. Puisque la réforme de l'Etat s'impose, il faut que les chercheurs de constitutions nouvelles construisent une machine d'Etat telle que les fautes des gouvernants amènent en quelque sorte automatiquement sur eux les sanctions les plus redoutables. Le problème a été résolu pour les machines physiques : on a réussi à en construire de si bien comprises que l'erreur de l'ouvrier ou sa négligence déclenche automatiquement un mouvement qui dégrène l'outil.

Evidemment, si un peuple était profondément imbu des principes moraux du christianisme, si l'Evangile entrait dans les mœurs à un degré suffisant, et si ce peuple était armé au moyen d'un *referendum* organisé régulièrement, en sorte que toute défaillance des gouvernants amenât automatiquement le corps national à se prononcer dans un sens de réprobation, on ne pourrait plus dire que les lois de l'Evangile sont bonnes pour les individus et pour les familles et ne valent rien pour la direction des Etats. Les hommes publics seraient pris sous le coup des sanctions nationales ; ils devraient, sous peine de déchéance et de déshonneur, obéir à la pression de la conscience publique.

M. Maurois ne tire pas cette conclusion ; nous la tirons à sa place. Nous voyons le salut de la société dans une puissante *démocratie chrétienne*.

Nous n'avons pas encore essayé de la démocratie. Nous avons maintes fois démontré ici-même que ce que l'on donne sous ce nom n'en est qu'une caricature. Le pouvoir du peuple est irréel. La souveraineté populaire a été confisquée par les juristes Et les juristes n'ont connu que des intérêts matériels, ils ont négligé l'âme, ils ont tué l'Esprit.

Faisons donc des peuples chrétiens. Donnons-leur une haute conscience de leurs devoirs civiques. Evoluons vers une démocratie véritable. C'est une œuvre de longue haleine. Mais l'œuvre entreprise par Jésus-Christ et ses apôtres était aussi de longue haleine. Au fond, nous n'avons qu'à la poursuivre, c'est notre tâche essentielle. Alors, mais alors seulement, nous pourrons espérer d'établir le règne du Christ ici-bas.

Mais surtout ne nous arrêtons pas à la solution facile et trompeuse du millénarisme contemporain, qui se contente de faire appel à un *deus ex machina*, à un « dictateur » ou à un sauveur quelconque, tout comme les Juifs au temps de Jésus-Christ et les apôtres eux-mêmes se reposaient sur l'espérance d'un Messie triomphateur temporel. Si nous le méritons, l'homme surgira à l'heure marquée par la Providence ; mais le travail que nous avons à faire ne sera pas achevé par là-même. Nous pensons souvent à Bonaparte et à son action bienfaisante, au point de vue religieux et moral. Nous simplifions les problèmes par paresse intellectuelle et aussi parfois par ignorance : nous oublions que ce n'est pas le Concordat qui a refait la France chrétienne, après les saturnales révolutionnaires. Le Concordat a été une œuvre d'apaisement demandée par toutes les parties saines de l'opinion, absolument comme, à l'heure actuelle, nous entendons une quantité de voix autorisées faire appel aux forces morales et religieuses pour tirer la France de l'abîme de corruption gouvernementale et politique. Mais ceux qui ont refait une France chrétienne ne sont ni les signataires politiques du Concordat, qui sont les mêmes que les signataires des *Articles organiques*, ni les écrivains illustres qui ont remis le christianisme à la mode dans la société littéraire

d'il y a un siècle. Ceux qui nous ont refait une France chrétienne, ce sont les apôtres et les saints : ce sont les Chaminade, Coudrin, André Fournet, Varin, Jean-Baptiste Vianney, Marcellin Champagnat, Jean-Claude Collin, — et chez les femmes : Julie Billiart, Françoise Blin de Bourdon, Madeleine-Sophie Barat, Henriette Aymer de la Chevallerie, Jeanne-Antide Thouret, Elisabeth Bichier des Ages, Jeanne-Claude Jacoulet, Marie-Thérèse de Lamourous, Madame de Franssu, Madame Choussy de Grandpré [1], et bien d'autres encore.

Ce qu'il nous faut donc, en ce moment où les institutions révèlent leur caducité fondamentale, où les esprits affolés cherchent la voie d'où pourra leur venir le salut, ce qu'il nous faut ce sont *des porteurs d'Evangile*, ce sont des apôtres ecclésiastiques et laïques, ce sont des saints. Puisse cet appel angoissé contribuer à les faire naître ! La prière de tous les chrétiens, les efforts constants pour propager la *Vie de Jésus* dans nos foyers sont sûrement des moyens très efficaces et à la portée de tous pour hâter leur apparition. Faisons donc prier et répandons la *Vie de Jésus* à outrance. La meilleure des politiques ne vaudra rien et n'aboutira à aucun résultat durable sans cette réévangélisation d'un pays qui se débat dans l'ombre et le désarroi général.

III

En terminant son article, M. Maurois fait une observation très juste et que nous tenons à relever. Il remarque que la réforme des institutions politiques ne sera pas efficace, sans une rénovation des institutions économiques. Le libéralisme a abouti à une impasse. La poussée universelle vers le profit a eu pour résultat dans le domaine moral de matérialiser la société, dans le domaine économique de faire naître une concurrence effrénée et de précipiter le machinisme vers cette surproduction qui est en train d'écraser les hommes sous le poids de leur propre succès. Nous en sommes arrivés à ce paradoxe incroyable d'un surcroît de marchandises aboutissant à un surcroît de misère.

Une formule nouvelle d'organisation économique est indispensable. Tout le monde le sent, tout le monde le dit. Dans l'une de nos dernières Causeries, nous avons signalé le fait important d'un pays, d'un grand pays qui croit avoir franchi le tournant. Ce pays, c'est l'Italie. Elle a adopté une nouvelle formule politique ; elle a compris la nécessité des facteurs religieux et moraux, elle a fait appel puissamment et résolument à la religion des ancêtres, qui se trouvait être, nous le savons avec certitude, la seule vraie religion que le monde ait jamais connue. Un travail de préparation lointaine, au sein de la nation, a aiguillé le chef responsable du nouveau gouvernement vers cette solution qu'il n'avait pas aperçue tout de suite et qu'il ne comprit pas du premier coup, même lorsqu'il se fut décidé à l'adopter [1].

Mais nous n'avons pas parlé de la nouvelle organisation économique esquissée au sein de l'Italie rénovée.

M. Maurois, après avoir envisagé d'autres solutions, qui ne seraient que des palliatifs, écrit :

« On en arrive, ayant écarté toutes les autres, à une idée qui a déjà été appliquée dans deux grands pays : les Etats-Unis et l'Italie. C'est celle des corporations. Il ne faut pas que le mot, si ancien, évoque des institutions moyen-âgeuses. De quoi s'agit il ? De donner aux hommes compétents, dans chaque profession, un pouvoir d'organisation réel, en leur demandant de siéger non plus par ordres séparés, mais tous ordres réunis En groupant ceux qui doivent participer aux décisions finales, les représentants du patronat, ceux des ouvriers, ceux des consommateurs et ceux de l'Etat, ne formerait-on pas un Conseil où les passions des uns seraient neutralisées par celles des autres ? Une industrie ne pourrait elle alors se donner à elle-même un code, des institutions ? Cela ne paraît pas impossible Il faut attendre, pour savoir ce que l'on peut espérer de telles méthodes, les résultats des expériences faites par les Etats Unis et par l'Italie. Si ces résultats sont favorables, on pourrait trouver en des institutions analogues le moyen de faire régler la production par des ententes entre producteurs et de reconstituer, sous une forme nouvelle, une société vivante. Dès à présent, de tels corps pourraient assurer, à l'intérieur de chaque profession, le respect d'une moralité nécessaire. »

Il se passe donc en Italie et aux Etats-Unis une expérience sur laquelle le monde a les yeux fixés. Quelle est cette expérience La *Civiltà cattolica* du 3 février dernier a donné un article intitulé : « Du corporatisme des chrétiens-sociaux au corporatisme fasciste intégral. »

Le seul titre de cet article nous rappelle que l'idée de corporation a été depuis longtemps en honneur dans les milieux catholiques préoccupés de la question sociale. S'il y avait le moindre doute à cet égard, il suffirait de relire la profonde Encyclique papale *Quadragesimo anno* [2].

[1] Dont la vie a été écrite récemment sous ce titre : *Une lampe devant l'Hostie ;* cf. *Ami* 1933, p. 92.

[1] C'est ce qui prouve, comme nous le disions tout à l'heure, qu'il ne suffit pas qu'un dictateur surgisse. Il faut que les points d'appui moraux et religieux dont ce dictateur ou ce sauveur, quel qu'il soit, aura à se servir préexistent et qu'ils manifestent leur vitalité, principalement au moment de la crise décisive. Cette crise est commencée chez nous. Jamais les catholiques de France n'ont eu plus besoin de s'affirmer et de redoubler d'efforts. Ils n'ont survécu sous la tempête anticléricale du dernier demi-siècle que pour sauver le pays, à l'heure marquée par Dieu

[2] La *Documentation catholique* du 23 déc. 1933 a consacré un n° entier à la grosse question que nous abordons, sous ce titre général : « Organisation corporative et nouvel ordre économique » On trouvera les passages essentiels sur les corporations de l'Encyclique de Pie XI. — et de très importants discours du P. Gunlach au Congrès catholique d'Essen, — de M. Hackelsberger, à Fribourg en 1933, — du chancelier Dollfuss au Congrès catholique de Vienne, le 9 septembre 1933, — du même au Front patriotique, le 11 septembre 1933, — ainsi que des essais de législation corporative aux Pays Bas et au Portugal.

C'est dire à quel point le problème des corporations est actuel. — Nous nous bornerons ici à l'étude de la *Civiltà*.

A la *Conférence internationale du travail*, tenue à Genève en 1929, Albert Thomas, répondant à un délégué italien, M. Bottai, fit la déclaration suivante :

« J'ai dit, sans égard aux attitudes d hostilité et d'opposition qui se sont manifestées contre moi, que dans la construction corporative réalisée par vous, en Italie, il y a un certain nombre de méthodes, d'essais, d'expériences, qui, dans l'effort commun vers la conciliation et l'arbitrage, actuellement à l'ordre du jour, contiennent un grand nombre d'éléments qu'il faut étudier et qui peut-être permettront de diriger les peuples vers la justice sociale, en tout cas le peuple italien. »

Cette déclaration était vague et prudente. Albert Thomas venait du socialisme ; il ne pouvait méconnaître que la pensée fondamentale des corporations italiennes est tout à fait opposée à l'esprit et à la lettre du socialisme.

Au surplus, l'expérience italienne était encore bien incomplète, en 1929. Elle a fait de grands progrès et il commence à être possible de porter sur elle un jugement. Ce qui nous intéressera surtout ici, ce sont les rapports entre le corporatisme fasciste et le corporatisme catholique antérieur.

Il y a juste cinquante ans que le grand orateur français Albert de Mun prononçait à la Séance de clôture de l'Assemblée générale des Cercles catholiques d'ouvriers, un discours qui fut publié aussitôt sous ce titre : *La Législation sociale et le régime corporatif*. On y lisait d'éloquentes adjurations contre les méfaits du libéralisme matérialiste, uniquement attaché à la poursuite du gain et trop souvent oublieux de la dignité humaine.

La phrase essentielle de ce discours était la suivante :

« Nous demandons une organisation corporative, qui ne soit pas seulement un moyen de rapprocher les hommes, mais qui donne aux travailleurs, par la reconnaissance légale des associations formées entre les maîtres et les ouvriers de la même profession, l'appui nécessaire pour garantir, par des règlements qu'ils feront eux-mêmes, les droits des uns et des autres, la stabilité de la condition et l'intérêt professionnel, qui leur permette enfin, au moyen de caisses corporatives, d'assurer des secours et des remèdes aux malades et aux vieillards, de remédier au chômage involontaire, et de résoudre cette question de l'assurance contre les accidents de travail qui tient depuis si longtemps les Parlements d Europe en suspens ; c'est là, Messieurs, permettez-moi de le dire, et non dans l'abdication des pouvoirs publics, qu'est le moyen d'échapper au double péril du socialisme d'Etat et du collectivisme. »

Mais M. de Mun se rendait fort bien compte qu'une réforme de ce genre devait être générale, sans quoi elle n'aboutirait qu'à mettre l'économie d'un pays sous la dépendance de ses voisins qui auraient conservé l'économie libérale, plus favorable à la production intensive :

« Voilà ce que nous demandons et nous souhaitons aussi que cette législation sociale ne soit pas l'œuvre d'un Etat isolé, où les obstacles de la concurrence pourraient la frapper d'impuissance, mais que, sous l'inspiration de l'Eglise, seule capable assurément de déterminer un pareil concert, une législation internationale règle la protection des faibles, pour amoindrir les souffrances du travail, comme elle a pu, sous l'inspiration philanthropique, régler la protection des blessés, pour amoindrir les souffrances de la guerre. »

L'heure appelée par de Mun a été retardée jusqu'ici par le développement continu du libéralisme. Aussi longtemps qu'il n'avait pas achevé sa carrière, aucune prévision de ses méfaits futurs n'était capable d'arrêter les hommes lancés à la poursuite de la richesse, seul but suprême proposé à leur activité par la doctrine libérale. Mais voici que cette doctrine a couvert le monde d'usines, fait de millions d'ouvriers de simples rouages du machinisme, poussé les Etats à une concurrence effrénée ayant pour résultat fréquent cette horreur qui se nomme la guerre, provoqué enfin la crise économique formidable où nous nous débattons. Le libéralisme meurt de sa belle mort. Il faut lui donner un successeur. Le corporatisme se présente pour hériter de la société que le libéralisme a créée et ruinée moralement, religieusement et même financièrement.

Sur quels principes se fonde-t-il ?

Le corporatisme part d'une vision organique de la société, en opposition avec cette vision atomistique ou individualiste qui était propre au libéralisme.

Dans la conception libérale, la société est une masse homogène et uniforme, un troupeau d'individus juxtaposés et reliés entre eux par un lien purement extérieur. Elle n'est qu'une collectivité d'entités élémentaires qui subissent la compression mécanique de l'Etat. — Cette compression peut être réduite au minimum. C'est la doctrine du *laissez-faire, laissez-passer*. Dans ce cas, la liberté individuelle finit par étouffer l'Etat, et les individus les plus forts écrasent les plus faibles. — Elle peut aussi être portée au maximum. C'est la doctrine du socialisme et du collectivisme, qui n'est pas, dans son fond, différente du libéralisme, car ici plus qu'ailleurs on doit dire que les extrêmes se touchent. Dans ce cas, l'autorité de l'Etat étouffe les individus et ce sont les plus faibles qui, par leurs chefs, écrasent les plus forts. Du régime libéral proprement dit à la tyrannie bolchéviste, il y a toutes les nuances de transition.

Entre l'Etat et les individus, dans l'un et l'autre système, il n'y a pas d'intermédiaire. La famille, les groupements corporatifs ne comptent pas. La corporation n'est qu'un instrument politique. Tout le problème pour les individus ou pour les groupements corporatifs est de soutirer le plus possible à l'Etat pour leur propre avantage, et pour cela de jeter leur emprise sur l'Etat.

Dans la conception corporative de la société, entre le binome *Etat-individu*, s'intercale un troisième terme qui comprend les groupements sociaux naturels, la famille et le métier surtout,

mais aussi les associations intellectuelles ou religieuses. La société politique se présente dès lors comme un corps vivant, constitué par des tissus et des organes variés et divers, comme le sont les corps dans l'ordre biologique. La conception corporative définit donc l'Etat une « association d'associations » et non pas une « association d'individus. »

Le régime corporatif tient compte de la complexité de la vie, il aperçoit dans l'organisme social à la fois l'unité et la variété, et il cherche à faire concourir les fonctions particulières au bien de l'ensemble.

Au Moyen-Age chrétien, ce système s'établit de lui-même, par le droit de nature, sans être gêné par l'Etat, sous la haute protection de l'Eglise. L'historien Jean Janssen a fort bien décrit son fonctionnement :

« Les corporations, les compagnonnages, écrit-il, reliaient ensemble toute la population industrielle des villes Ces sociétés, qui se rattachaient les unes aux autres, formaient un grand ensemble, un corps hiérarchique organisé, régi par ses propres règlements et par ses constitutions. L'ouvrier se regardait comme membre actif d'un petit monde qu'il aimait et dont l'honneur et le bon renom ne lui tenaient pas moins au cœur que la gloire et la prospérité de la cité n'étaient chères au cœur du bourgeois. Se sentant à l'aise dans les limites de sa position sociale, se respectant, lui et sa profession, l artisan était à l'abri de ce funeste sentiment d'envie qui voit avec mécontentement et jalousie ceux qui occupent un rang élevé. Il ne pensait pas que son état le mît au-dessous de n'importe quel puissant personnage. Il avait une haute idée de sa profession et la regardait comme instituée par Dieu même et nécessaire au bien de tous. Il croyait tenir tout aussi bien son rang dans l'ordre social que le Pape, l'Empereur, le seigneur ecclésiastique ou temporel. « Celui qui est arrivé à la maîtrise en sa profession, dit *l'Exhortation chrétienne*, n'a pas une charge moins honorable que n'importe quel dignitaire du pays. » Ce que l'ordination est au prêtre, l'accolade au chevalier et le grade de docteur au savant, la transmission de la maîtrise l'était pour l'ouvrier. A ses yeux, l'ensemble des devoirs du maître constituait une mission élevée, dont, par un labeur infatigable et une irréprochable conduite, il s'efforçait de se rendre digne. Les insignes de sa profession lui tenaient lieu d'armes bourgeoises. Sa demeure, rien qu'en son apparence extérieure, avait un caractère à part, et toutes les personnes qui composaient sa domesticité et partageaient son labeur faisaient partie de sa famille et de sa « maison ». Le travail mis en commun et la propriété inaliénable protégeaient l'independance économique des diverses industries, comme de ceux qui s'y adonnaient, et garantissaient l'équitable répartition des bénéfices. Ils assuraient à la classe ouvrière, dans toutes ses catégories, le bien-être et l'aisance, et par conséquent l'éducation, la situation sociale. D'autre part, le système corporatif empêchait l'individu de s'élever trop haut au-dessus des autres. La liberté absolue crée incontestablement des fortunes colossales, mais conduit trop souvent à l'exploitation des forces du travail, et par conséquent à l'oppression de centaines et de milliers d'êtres humains [1]. »

[1] Janssen, *L'Allemagne à la fin du Moyen-Age*, traduction française, Paris, Plon, t. I, p. 339.

Il faudrait lire tout le chapitre du grand historien. C'est l'une des meilleures études que l'on puisse voir sur le fonctionnement du régime corporatif en son âge d'or, et non dans les derniers temps de l'Ancien Régime où de graves abus s'étaient glissés dans le système, ce qui permit au libéralisme économique de le détruire, pour établir son propre idéal.

Seul le catholicisme garda le souvenir de cette organisation. Et c'est pourquoi, lorsque les méfaits du libéralisme apparurent, ce fut du camp catholique que des appels surgirent pour réclamer le retour au régime corporatif.

L'article que nous analysons fait un rapide historique de l'idée corporative dans les milieux catholiques, sous l'ère libérale. Même dans l'Etat pontifical, sous la pression des idées ambiantes, les corporations avaient été détruites, sous Pie VII, par la loi du 16 mars 1801 et le *Motu proprio* du 4 décembre suivant. Elles furent rétablies par Pie IX, — un véritable précurseur en cette matière, — par le *Motu proprio* du 14 mai 1852. Cet acte redonnait la pleine liberté de former des corporations soit aux patrons, soit aux ouvriers, soit aux patrons et ouvriers réunis. Sous l'égide du même Pontife se fonda, en 1871, la *Première Association catholique artistique et ouvrière de charité mutuelle*, qui provoqua la formation de diverses institutions économiques et professionnelles Quatre noms surtout méritent d'être rappelés dans l'histoire de la doctrine corporative catholique : en Allemagne, Ketteler ; en Italie, Taparelli; en Autriche, Vogelsang; en France, le marquis de la Tour du Pin.

Le jésuite Taparelli d'Azeglio, auteur très connu d'un *Essai théorique de Droit naturel*, qui a été traduit en français [1], avait publié dès 1852, dans la *Civiltà cattolica*, deux longs articles où il réfutait les arguments apportés pour l'abolition des corporations et demontrait que ces groupements avaient leur fondement dans la nature même, et qu'ils ont les plus grands avantages pour la société lorsqu'ils sont dûment imprégnés de l'esprit chrétien.

En 1864, Mgr Ketteler, évêque de Mayence, publiait son livre : *Arbeiterfrage und das Christentum*, « La Question ouvrière et le Christianisme, » dans lequel il présentait comme l'une des garanties de la paix sociale la constitution d'associations ouvrières. Le baron Vogelsang, protestant converti, assumait, en 1875, la direction de l'organe des chrétiens sociaux, *Vaterland*, et là, il faisait la critique la plus solide du système libéral capitaliste et fixait avec une grande profondeur et ampleur de vues la structure du régime corporatif. C'est à son école que se forma Hitze, qui publia en 1880 un ouvrage intitulé : *Capital et Travail et la réorganisation de la société* (en allemand), dans lequel il faisait des corporations la clé de voûte d'une réorganisation sociale.

Mais le théoricien le plus complet du régime corporatif, dans le camp catholique, fut le marquis

[1] Paris, Casterman, 1875, 2 vol. grand in-8°.

de la Tour du Pin, dans une série d'articles donnés à *L'Association catholique*. Selon lui, la restauration du régime corporatif s'imposait, avec toutes les réformes politiques et économiques qu'il suppose. Et du moment que cette restauration est nécessaire, il serait puéril de s'imaginer qu'il faut attendre qu'elle se fasse d'elle-même. L'indifférence du pouvoir public ne saurait être le meilleur moyen pour faciliter cette réforme indispensable. Et pourtant il ne s'agit pas de la réaliser à coups de décrets ; il s'agit d'en préparer la réalisation par des appels à l'opinion, d'en reconnaître la légalité dès qu'elle apparaîtra, de la confirmer par des privilèges légaux [1].

Pour l'éminent sociologue catholique, la corporation doit constituer, avec sa magistrature, la garantie du statut professionnel de chacun de ses membres. Elle ne doit pas avoir un caractère purement privé. Elle ne doit pas être dégagée de tout lien direct ou indirect avec l'Etat. Libre dans sa naissance, elle doit revêtir, une fois née et reconnue viable, c'est-à-dire répondant à un besoin social, un caractère obligatoire, en sorte qu'elle puisse jouer un rôle politique, et l'Etat doit lui assurer par des avantages légaux un développement régulier. Comme la commune, la corporation serait donc une sorte de petit Etat dans l'Etat. Le pouvoir public ne lui impose pas des normes du dehors, mais se contente d'enregistrer celles qu'elle se donne elle-même, afin de la diriger et de la maintenir dans un cadre qui ne soit pas au détriment de l'utilité publique. La corporation doit être dotée d'un patrimoine indivisible et inaliénable, qui lui permette de faire face à ses obligations particulières envers les chômeurs, les vieillards retraités, les instituts d'enseignement professionnel. Elle doit avoir le droit de délivrer des diplômes d'aptitude professionnelle. Elle doit posséder sa juridiction propre, ses tribunaux, son droit législatif pour publier des statuts professionnels. Il lui appartiendra de régler les controverses entre ses membres, de faire des contrats collectifs, de régulariser la production, de fixer les prix, de veiller à la qualité des produits, en permettant la concurrence sur l'excellence de la production plutôt que sur les prix eux-mêmes.

Enfin, les corporations particulières constitueraient un grand Conseil des corporations, qui serait en quelque sorte le Sénat du Travail et serait substitué au Parlement incompétent que nous avons actuellement.

On voit que les idées de M. de la Tour du Pin avaient atteint un rare degré de précision et de force.

Son action fut profonde dans le monde catholique, et l'on ne doit pas être étonné de retrouver un grand nombre de ses pensées dans les illustres Encycliques du grand pape Léon XIII, le plus grand protecteur et patron des doctrines corporatives. Ce n'est pas une fois seulement que Léon XIII a manifesté sa sympathie agissante en faveur de l'idée corporative. On trouve des preuves de sa conviction personnelle dans toutes les Encycliques suivantes : *Quod apostolici,* 28 déc. 1878, — *Cum multa sint,* 8 déc. 1882, — *Humanum genus,* 20 avril 1884, — *Longinqua Oceani,* 6 janv. 1895, — *Spesse volte,* 5 août 1898, — *Graves de Communi,* 18 janv. 1901, — et surtout dans la grande charte sociale que constitue l'Encyclique *Rerum novarum,* du 15 mai 1891.

C'est dans ce dernier document qu'il a traité le plus complètement la question, en indiquant le fondement, les caractères, les principales fonctions, les avantages certains, les relations avec l'Etat, la finalité immédiate et la fin suprême des corporations.

Il est à noter que cette doctrine corporative du grand pape est loin d'être un retour pur et simple aux corporations médiévales. L'histoire ne revient pas sur le passé. Les conditions sont tellement autres que des modifications profondes sont indispensables. Le principe seul demeure, avec les grandes lignes de l'organisation corporative.

A la suite de Léon XIII, ses trois successeurs se sont attachés au même idéal social. Cependant ni les uns ni les autres ne se sont permis d'empiéter sur le terrain politique et de pousser jusqu'au point indiqué par la Tour du Pin : la substitution du Grand Conseil des corporations au Parlement élu actuel.

Il serait bien inutile, après cela, de faire le tour des Congrès catholiques où les idées corporatives furent étudiées et approuvées. Venons-en plutôt à l'éclosion du corporatisme fasciste.

IV

Celui-ci diffère du corporatisme catholique dans ses origines. Le dernier n'est que la résurrection d'un ordre que le Moyen-Age catholique avait connu. Le corporatisme est pour les catholiques un bien, une tradition de famille ; pour les fascistes, il est la conséquence d'un esprit tout différent : il prend sa source dans le syndicalisme révolutionnaire. Ce syndicalisme, en révolte contre les méfaits du libéralisme capitaliste, a eu en France pour théoricien Georges Sorel [1]. Le mouvement sorellien se glorifiait de combattre à la fois la démocratie, le parlementarisme, le fétichisme du nombre. Mais il exaltait les idées de hiérarchie sociale et d'ordre. Il a exercé son action, en pro-

[1] *Vers un ordre social chrétien,* Paris, Beauchesne, 1927, p. 13 14, 24, 27 et s.

[1] Ce personnage, qui exerça une grande influence, était né à Cherbourg en 1847 ; il est mort en 1922. Il était ancien élève de Polytechnique et fut pendant 25 ans ingénieur des Ponts et Chaussées. Il démissionna en 1892 pour se jeter dans le mouvement marxiste. On se souvient surtout de son article dans le *Matin,* en 1908, intitulé *Apologie de la violence*. Après avoir semblé évoluer du coté de l'Action française, il s'en est éloigné et a versé dans le bolchévisme en plein. Ses œuvres les plus connues sont : *L'Avenir socialiste des Syndicats* (1898), — *Essai sur l'Eglise et l'Etat* (1902), — *Introduction à l'Economie moderne* (1903), — *Réflexions sur la violence* (1908, — *Matériaux pour une théorie du prolétariat* (1919), — et en italien *Confessioni*. Le premier de ces ouvrages fut traduit en italien, dans l'*Avanguardia socialista,* dirigée par Labriola, dès 1903. Il eut un succès énorme et son influence se traduisit immédiatement par de redoutables grèves, surtout dans les régions de Ferrare et de Parme.

fondeur, sur deux hommes dont l'évolution a été différente, Mussolini et Lénine. Mussolini avait adhéré de bonne heure à ce syndicalisme ; mais de bonne heure aussi, il avait su en rejeter la base fondamentale, qui était la substitution du syndicalisme à l'Etat lui-même, — ce qui s'est produit en Russie. Mussolini a gardé le sens romain de l'Etat ; il comprend l'idée syndicale, mais il ne veut pas que l'on touche à l'Etat. Il comprend que la corporation doit rester à son rang et qu'elle ne peut pas remplacer l'Etat. Mussolini fut cependant l'un des grands organisateurs du syndicalisme national. Dès 1921, le mot de « corporation » apparaissait dans le programme du parti nationaliste social, qui avait pris le nom de *fascisme,* par allusion au *faisceau* porté devant les magistrats romains par les licteurs. « Le fascisme, disait ce programme, ne peut contester le fait historique du développement des corporations, mais il veut coordonner ce développement avec les fins nationales. Les corporations sont favorisées par lui selon deux objectifs fondamentaux, à savoir, comme expression de solidarité et comme moyen de développement de la production. »

Un peu plus tard, Mussolini s'écriait, dans un discours prononcé à Naples : « Entre Italiens, il ne doit plus y avoir de patrons du vieux modèle ni de serviteurs. Notre aspiration est qu'il n'y ait plus que des collaborateurs. »

En 1924, il fait de nouvelles déclarations concernant les corporations. On sent que sa pensée se creuse, qu'il est à la recherche de la formule pratique, qu'il tâte le terrain et prépare l'opinion à une révolution économique. Parlant du syndicalisme, il déclare qu'il « doit 1° alimenter ces Instituts au moyen desquels la corporation sera reconnue juridiquement et élevée en qualité de force de l'Etat, — 2° perfectionner les conditions morales de la classe ouvrière, de façon à la rendre toujours plus attachée à la vie de la Nation, — 3° réaliser la collaboration en un sens actif, en sorte qu'une part du bénéfice aille à ceux qui ont contribué à le gagner. »

Mussolini ajoutait qu'il est nécessaire « d'aller au peuple, en somme, et particulièrement vers les classes les plus oubliées pendant trop longtemps, avec un esprit pur de toute démagogie, mais avec un cœur fraternel, pour les intégrer comme éléments essentiels de la patrie et de sa solidité. »

« Si nous donnons, concluait-il, cet exemple aux générations nouvelles, il n'y a pas de doute que le fascisme représentera une période importante dans la vie et l'histoire de la civilisation italienne. »

L'année suivante (1925) fut conclu le pacte du palais Vidoni, entre les représentants de la Confédération générale de l'industrie et de la Confédération nationale des corporations fascistes. On tentait par là une grande expérience. Le gouvernement la concrétisa par un projet de loi qui fut approuvé le 3 avril 1926, sur « *la discipline juridique des rapports collectifs du travail.* » Il y avait déjà là une ébauche du régime corporatif. L'article 3 était particulièrement formel : « Les associations d'employeurs et celles d'ouvriers peuvent être réunies au moyen d'organes centraux de liaison, sous une hiérarchie supérieure commune, tout en conservant leur distinction et leur autonomie. » En d'autres termes, entre les Chambres patronales et les Syndicats ouvriers on instituait des *Commissions paritaires,* qui servaient d'agents de liaison, mais on ne touchait pas à l'organisation des groupements patronaux et des groupements ouvriers. Cependant, les organes de liaison recevaient, par le décret du 1er juillet 1926, une existence légale très précise. En vertu de l'art. 44, les commissions paritaires avaient pour mission : 1° de concilier toutes les controverses suscitées entre les Chambres patronales et les Syndicats ouvriers, — 2° de promouvoir, encourager et subventionner toutes les initiatives capables de coordonner et de mieux organiser la production, — 3° d'instituer des Offices de placement partout où le besoin s'en ferait sentir, — 4° de réglementer l'apprentissage, au moyen d'ordonnances pratiques dont elles surveilleraient l'observation.

En somme, à de simples organes de liaison, on commençait à donner des pouvoirs très importants. On s'acheminait ainsi vers la réalisation totale du concept de corporation. Le seul fait, pour les patrons et les ouvriers, de se rencontrer régulièrement dans ces Commissions paritaires, de discuter en commun leurs intérêts, de sentir le lien qui les unit, de comprendre leur solidarité mutuelle, de prendre ensemble des mesures destinées à promouvoir le bien commun du patronat et des ouvriers, est d'une portée incalculable.

Cependant, ces Commissions paritaires étaient restreintes à une branche de la production. Elles ne pouvaient donc avoir une vision générale de tout le champ économique. Leur activité était nécessairement partielle et fragmentaire. Elles ne constituaient que la base d'un édifice qui appelait un couronnement. Ce couronnement leur fut donné par la création d'un ministère des Corporations, « organe par lequel au centre et à la périphérie se réalise la corporation elle-même et se précisent les équilibres entre les intéressés et les forces du monde économique. »

La loi du 20 mars 1930 a donné sa forme définitive au Conseil général des corporations, qui doit être, selon les propres déclarations de Mussolini dans la séance d'inauguration de ce Conseil (21 avril 1930), « l'Etat-major de l'armée du travail, le cerveau qui pense, qui prépare et qui ordonne. »

Les organes de ce Conseil sont d'une part les sections entre lesquelles il se subdivise, le Comité corporatif central, les commissions permanentes spéciales, et d'autre part l'assemblée générale.

Ce Conseil général a employé sa dernière assemblée générale, en novembre 1933, à mettre sur pied un projet de loi sur la création définitive des Corporations et la détermination de leur rôle dans l'Etat. Ce projet a été approuvé déjà par la Chambre des députés, le 18 janvier dernier. Il doit en-

core passer au Sénat. Mussolini a tracé lui-même les lignes de l'avenir en disant :

« La loi une fois approuvée, nous procéderons à la constitution des Corporations. Le Grand Conseil a examiné le texte de la loi, dans les discussions qui se sont déroulées, et il a défini les caractères et la composition des corporations. Les corporations constituées, nous en suivrons le développement, qui devra être rapide, non-appesanti par la bureaucratie... Quand nous aurons vu, suivi, contrôlé, le fonctionnement pratique et efficace des corporations, nous arriverons à la troisième phase, c'est-à-dire à celle qui s'appelle la réforme constitutionnelle. C'est seulement en cette troisième phase que sera décidé le destin de la Chambre des députés... »

L'Etat italien évolue donc nettement vers une Constitution corporative. Mussolini a agi avec la vision la plus nette des désordres engendrés par le « supercapitalisme » de l'heure présente. Il a fait lui-même, dans un discours qui restera célèbre, la critique de ces désordres. Il ne voyait que deux solutions : ou le collectivisme des Soviets, ou les tâtonnements ruineux de l'Amérique. Faut-il que l'Etat prenne la succession du libéralisme défaillant ? C'est ce qu'il fait en Russie ou aux Etats-Unis. Mussolini a trouvé une troisième solution : laisser aux professions elles-mêmes le soin d'organiser leur avenir.

Il existe actuellement en Italie treize Confédérations générales, savoir, six doubles Confédérations syndicales, et une simple. Les six doubles sont celles où en face de la Chambre patronale il y a un syndicat ouvrier : Confédération nationale fasciste de l'industrie (pour les patrons industriels), et Conf. nationale des Syndicats fascistes de l'industrie (pour les ouvriers), — de même pour les propriétaires de l'agriculture et pour les ouvriers agricoles, — pour le commerce, — pour les communications intérieures, — pour le crédit et les assurances, — pour la navigation. — Chacune de ces branches compte donc une Confédération nationale fasciste groupant les patrons et une Conf. nationale de Syndicats groupant les ouvriers ou employés. Et ces Confédérations doubles sont unies par un organisme de liaison, ou *Commission paritaire*, ayant pour but de régler tous les conflits entre les patrons et leurs employés. — Au-dessus de ces douze organes, ou à côté d'eux, se trouve une Confédération simple, c'est-à-dire ne contenant ni patrons ni employés : la Confédération nationale fasciste des professions libérales et des arts, qui règle les intérêts et les devoirs de ses membres : professeurs, médecins, avocats, artistes, etc.

Dans chacune de ces Confédérations, Mussolini prétend instaurer ce qu'il nomme « l'autodiscipline des catégories intéressées » Il a déclaré au Sénat que l'Etat n'interviendrait pour donner des lois aux différentes industries ou catégories du travail que si elles n'y parvenaient pas elles-mêmes : « C'est seulement dans un second temps, a-t-il dit, lorsque les catégories n'auraient pas trouvé le chemin de l'accord et de l'équilibre, que l'Etat pourrait intervenir. »

Le Duce laisse donc la plus grande initiative aux corporations. L'Etat renonce à imposer ses normes arbitraires ; il ne détruit ni la liberté ni la propriété. Mussolini rêve d'un Etat organique, humain, qui veut adhérer aux réalités de la vie, qui se moule sur les fonctions de la nature, qui respecte à la fois l'individu, la famille, le métier, et se contente de son rôle de coordination intérieure et de défense extérieure.

Que va-t-il donc se passer maintenant ?

Les six grandes organisations de patrons : industrie, agriculture, commerce, transports, banques, navigation, enverront leurs représentants aux Commissions paritaires où ils rejoindront les représentants des six grands Syndicats ouvriers qui leur correspondent point par point. Ces Commissions ainsi formées, et qui sont présidées par des représentants de l'Etat, c'est cela que Mussolini appelle les *Corporations*. Lorsqu'elles seront constituées, « elles prendront possession de la direction des diverses branches de la production. » Elles commanderont d'une façon suprême chacune dans son ordre. Ces représentants formant les Corporations suprêmes verront venir à eux les représentants des professions libérales et des beaux-arts. Tous ensemble, ils constitueront le Conseil général des Corporations, lequel aura pour mission d'établir « sur des bases encore plus larges le système d'équilibre, en allant de la catégorie et du groupe à l'ensemble de la production nationale » Ainsi se formeront les sept sections du Grand Conseil des Corporations, autour duquel se réunira, avec une composition élargie, l'assemblée générale des Corporations. Au-dessus de ce Conseil des Corporations se tiendra un Comité central corporatif, soumis au ministre des Corporations.

Tel est le système déjà ébauché. Il reste à fixer les frontières professionnelles de chaque corporation, d'une façon assez large pour ne pas se perdre dans une poussière de divisions et subdivisions, d'une façon assez stricte pourtant pour que tous les intérêts soient bien représentés et que chaque corporation forme bien une unité économique réelle. Il sera nécessaire également de préciser les fonctions propres aux Confédérations patronales d'une part, aux Syndicats ouvriers d'autre part, aux Corporations formées de leurs réunions en troisième lieu, enfin à l'Etat au dessus des uns et des autres. Il est clair que Mussolini n'a pas simplement ressuscité des entités historiques ; il a taillé dans la pleine réalité contemporaine. Il anticipe sur l'avenir ; il est en avance considérable sur notre temps, bien plus qu'il ne ressemble à un antiquaire qui reconstitue du déjà vu. Et enfin, il est facile de comprendre que l'union intime de l'Etat fasciste corporatif nouveau avec l'Eglise fait profiter toute l'organisation en cours d'une atmosphère de paix chrétienne, de fraternité et de charité qui est le facteur le plus utile pour la fusion des intérêts, pour l'entente et la collaboration cordiale de tous sous le contrôle suprême de l'Etat.

En vérité, il ne s'est pas tenté d'expérience aussi belle, aussi intelligente, aussi réaliste, aussi féconde, depuis bien des siècles. Et l'on ne peut que rougir, quand on est Français, de voir dans notre pays l'Etat encore enlisé dans l'ignominieuse lutte des partis autour des profits que donne la possession du pouvoir, pendant que la nation voisine marche à pas rapides dans la voie de la santé morale et économique !

V

On sent très nettement cette impression dans une leçon qui a été faite (*Revue hebdomadaire,* 24 février) par l'historien Louis Madelin, sur « l'Italie nouvelle ».

Sans doute, Louis Madelin n'examine pas de près le nouvel organisme que nous venons d'analyser. Il se place au point de vue de l'observateur indépendant qui considère les changements extérieurs survenus dans un pays qu'il connaît beaucoup. Louis Madelin a passé autrefois deux ans à l'Académie Médicis, comme élève d'histoire. Il a parcouru l'Italie dans tous ses coins et recoins. Il y est revenu dix fois dans les années qui ont suivi, mais avant la Guerre. Il vient d'y faire un voyage d'études il a vu Mussolini, il a eu avec lui de longues entrevues. Il livre ses impressions de lettre et d'artiste. Le mot qui lui vient à la bouche, c'est que l'Italie est « libérée, dégagée ». Elle était vouée au désordre, à l'indiscipline, à la paresse, à la facilité. Le peuple italien était un peuple aimable, léger, artiste, qui jouissait en dilettante de son ciel admirable et des avantages que la nature lui avait conférés ou que l'histoire lui avait légués. Il était entendu que l'on ne prenait là-bas aucune règle tout à fait au sérieux, que les défenses, prohibitions et ordonnances de toute nature y restaient lettre morte, que toutes les lois y étaient enfreintes en souriant :

« Les trains arrivaient régulièrement avec beaucoup de retard ; on allait à la gare en conséquence. Les cochers ignoraient les tarifs et ils vous offraient de faire pour vingt lires une course que finalement ils consentaient à faire pour trois, et avec le sourire. On était assailli de mendiants, dans les grandes et petites villes, sous l'œil bienveillant des agents de police, tandis que des pancartes apprenaient au visiteur surpris que la mendicité était formellement interdite. La vie était d'ailleurs agréable, faite d'accommodements et de concordats. L'hygiène était médiocre et la propreté douteuse, mais la belle humeur régnait. C'était le règne du laisser-faire, laisser-aller. »

Le peuple semblait arrêté dans sa destinée. La Guerre avait été ensuite une aventure héroïque et douloureuse. Les soldats italiens se sont admirablement comportés partout où on a su les commander. « Notre Mangin, qui se connaissait en soldats, m'a souvent dit, écrit M. Madelin, que le 2e corps italien Albricci, qui à l'été de 1918 avait combattu sous son commandement supérieur, s'était, en toutes circonstances, montré admirable de valeur. Le cimetière de Bligny, près de Reims, où dorment 5.000 Italiens, suffirait à témoigner qu'ils n'ont jamais reculé devant la mort. C'est un témoignage que nous leur devons. » Ne répétons jamais, nous Français, le mot stupide de Guillaume II sur les « joueurs de mandoline ». En Italie plus qu'ailleurs, ce sont les bons chefs qui font les bons soldats. Mussolini a su tirer de son peuple des efforts de volonté et de discipline merveilleux. Voilà ce qu'il faut dire, voilà ce qui est vrai. Et avant de critiquer, attendons d'en avoir fait autant !

Comment Mussolini est arrivé au pouvoir ? Madelin le rappelle. L'Italie a passé par un état de décadence assez semblable à celui où nous sommes. C'est le dégoût des patriotes italiens qui a fait la force du Duce. Ecoutez cette histoire que nous rapporte Madelin :

« Je causais avec un des plus admirables représentants de la bourgeoisie autrefois libérale, aujourd'hui un des personnages haut placés du régime fasciste ; lui aussi m'expliqua comment il avait, lui, l'intellectuel le plus cultivé, endossé, dès 1921, la chemise noire « Je suis de Bologne, quoiqu'alors député de Rome, me disait-il. Un jour, des collègues du Parlement, députés de Bologne, vinrent me trouver : « Sais-tu, me dirent-ils, que le drapeau rouge flotte sur les édifices de ta ville natale ? Le sais-tu ? Sais-tu que les communistes se sont emparés des pouvoirs ? Le sais-tu ? Sais-tu que les soldats n'osent pas sortir dans les rues parce qu'on leur crache à la figure ? Le sais-tu ? » Je leur dis : « Allons voir le Président du Conseil. » Nous fûmes reçus par lui ; je lui demandai s'il était instruit des événements. Ce misérable haussa les épaules : « Nous avons rayé Bologne du royaume d'Italie », dit il. Qu'auriez-vous fait, Monsieur, si, à Paris, un ministre vous eût dit : « J'ai rayé Nancy de la République française » ? De ce jour, je fus à Mussolini, à la Révolution qu'il préparait. »

On avait alors en Italie ce spectacle paradoxal : le gouvernement réservant ses rigueurs pour les patriotes, les amis de l'ordre, et laissant faire les partis de désordre.

Mais le roi avait le sens profondément patriotique. Ses sympathies étaient acquises aux défenseurs du Pays. On sait la suite : l'appel de Mussolini, l'arrivée de ses amis à Milan, la marche sur Rome en octobre 1922, l'affolement du gouvernement et sa capitulation, la prise du pouvoir par Mussolini et sa déclaration à la Chambre des Députés. Il demandait un vote de confiance ; mais s'il ne l'obtenait pas, il saurait s'en passer.

Il l'eut. Et depuis ce temps, il dure. Et non seulement il dure, mais il travaille. Et l'Italie a changé de visage. Si Mussolini n'avait été qu'un agitateur, son aventure n'aurait eu que les plus tristes lendemains. Mais il se révéla un homme d'Etat. Qu'est-ce donc qu'un homme d'Etat ? C'est celui qui a un programme, qui sait ce qu'il veut, qui sait lire dans l'avenir, qui comprend les problèmes de l'heure et ne recule pas devant eux, mais leur apporte les solutions appropriées. Mais c'est aussi celui qui sait s'inspirer des circonstances mouvantes, qui ne s'en tient jamais à la lettre d'une formule close, qui sait évoluer avec les événements. Oui, ce mélange de fermeté et de souplesse, d'expérience et de divination, de réalisme et d'idéalisme, d'autorité et de popularité, de spéculation et d'action, cette harmonie parfaite

entre des facultés en apparence contradictoires, c'est cela qui fait l'homme d'Etat. Et, sans calembour, il n'y en a pas des tas, d'hommes d'Etat ! Mais Mussolini s'est révélé comme tel :

« Il a démoli un mauvais régime, mais c'est pour en fonder un autre. Il ne lui suffit pas d'être au pouvoir : le mot « pouvoir » possède, à ses yeux, tout son sens. Il ne s'agit pas de remplacer des gens incapables ou corrompus. Il s'agit de changer un système qui a donné de mauvais fruits. Le gouvernement fasciste, constitué, s'imposa bientôt par les satisfactions qu'il donna au pays avec une extrême rapidité. Satisfactions d'ordre moral, en surexcitant chez lui l'idée que, de nation secondaire, l'Italie devenait une grande nation, appelée même à être la première des nations par son régime, tout nouveau, et par les succès de sa politique mondiale. Satisfactions d'ordre matériel, en créant une aisance plus grande par des travaux rapidement exécutés et de grandes mesures d'ordre économique. »

Il est certain que le fascisme est accepté maintenant de tout un peuple, que Mussolini a une popularité prodigieuse, que la célébration de l'an X du fascisme, en 1932-33, en a fait la preuve. M. Madelin a été témoin de l'enthousiasme populaire. Il le décrit en termes heureux :

« Tandis que dans cette foule nous contemplions M. Mussolini, à cheval, regardant défiler les milices fascistes sur la *Via dell'Impero*, un *bambino* de cinq ans, à petite chemise noire, juché sur les épaules de son père, lui disait, chaque fois que les clairons sonnaient aux champs, comme s'ils ne pouvaient sonner que pour LUI : « *Papa, é il Duce ?* (Papa, c'est le Duce ?) » Et rien ne peut rendre la tendresse naïve de son accent, écho de tout un peuple. »

Et voici maintenant, sous la plume de l'historien, le portrait du grand homme :

« Ce jour-là, Benito Mussolini était dans sa splendeur. Il portait le costume fasciste, la toque, la chemise noire sous le costume vert gris (mais disparaissant presque sous les cordons et les plaques), ses fortes jambes sanglées dans les bottes ; dressé sur son cheval, il offrait la physionomie qu'il adopte devant le public, ce masque impérieux et rigide de César romain, qu'il dépose une fois rentré chez lui. Je l'avais vu quelques jours auparavant, dans son cabinet et avais pu l'entretenir assez longuement et je voudrais vous le peindre dans ses attitudes familières ; car, sous le César romain, il reste chez lui beaucoup de l'Italien que j'ai autrefois connu, bon enfant, facilement plaisant, pratiquant assez naturellement la *gentilezza*. Cet ancien instituteur, fils de forgeron, reste bien plus fils de forgeron qu'instituteur Il a l'aspect plébéien, et je sais que je ne lui déplairais pas en signalant ce trait comme caractéristique, car il entend rester peuple et exagèrerait plutôt qu'il ne l'atténuerait le côté un peu brutal de sa physionomie. A cheval, il fait grande figure, semble presque élancé ; quand on le voit debout, il paraît de taille moyenne, un peu lourde.

Mais sa figure est très saisissante : d'avance, je me défendais contre ce Mussolini qu'on m'avait peint si prenant ; mais je dois reconnaître que trois traits frappent aussitôt et très vivement le visiteur, même averti, par tout ce que ses traits dénoncent. Le front est, vous le savez, énorme, accusé encore par une demi-calvitie, et ce front apparaît évidemment lourd de pensée. Le menton, très fort, très proéminent, trahit la puissante mâchoire ; toute sa volonté écrasante y tient. Mais l'œil brun n'a nullement, en général, la fixité audacieuse et impérieuse que lui donnent les portraits : le regard est au contraire plutôt doux. Il sourit volontiers. Il est à cent lieues du guindé, du gourmé, affectant plutôt le désinvolturé : il a reçu devant moi une délégation française dans sa tenue de tennis, en blanc, cela repose de la chemise noire. Il parlait ce jour-là en mettant fréquemment les mains dans les poches de son veston, à croire qu'il allait les déchirer, tant les bras musclés se tendaient à tout instant ; j'ai remarqué alors que lorsqu'il veut affirmer fortement une pensée qui peut heurter, il baisse d'abord la tête comme pour chercher l'expression la plus forte ou comme s'il allait foncer sur un préjugé, puis la relève brusquement en lançant son trait. Mais derrière son bureau, il est tout différent, — au moins a-t-il été tout différent au cours de nos deux entretiens : il s'abandonne, s'amuse à des rapprochements. J'ai eu l'impression d'un homme qui lit et s'informe beaucoup. Comme tous les gens intelligents, il a aperçu ses lacunes et met à les combler cette volonté tenace qu'il porte dans toutes ses entreprises.

Nous avons causé un peu de tout : politique, histoire, Napoléon, Chateaubriand, Italie Mais je ne venais pas l'interviewer, simplement désireux d'entendre parler un homme qui, pour un historien plus que pour tout autre, est, si j'ose dire, un document précieux, parce que représentatif d'une espèce rare : celle des personnages qui, d'un César-Auguste à un Napoléon Bonaparte, ont par la restauration de l'autorité, construit un ordre nouveau et fécond Je les évoquais tous, ces grands constructeurs, dans cette énorme galerie du Palais de Venise, vide de meubles, a l'extrémité de laquelle il faut aller, après une longue traversée, chercher son bureau Et, en sortant, j'avais bien l'impression qu'il était en effet de cette forte espèce : il est bien un descendant des grands Romains, et cousin germain de Bonaparte que d'ailleurs il réclame pour la grande famille italienne. »

Et après l'avoir vu, M. Madelin a cherché à interroger ses collaborateurs. Mussolini n'est pas seulement craint de son entourage : il est aimé. On travaille avec lui dans la joie, on a l'impression de faire du neuf et du solide. Ce sentiment d'euphorie est le grand signe de la santé, absolument comme l'accablement qui visiblement saisit nos politiciens en face des problèmes qu'ils ont à résoudre et qui les dépassent, est signe de maladie politique et sociale. Par-dessus tout, le gouvernement italien, sous la direction de Mussolini, n'est pas figé :

« Il n'y a chez cet homme autoritaire, rien du doctrinaire ni du sectaire. Un doctrinaire est, au fond, fort souvent, un paresseux que la doctrine dispense et parfois d'ailleurs empêche de penser. Lui, comme Bonaparte, pense sans cesse. Le maréchal Foch disait à ses élèves qu'il fallait « phosphorer ». Mussolini, évidemment, phosphore à toutes les heures. Il est toujours, manifestement, à la recherche des améliorations, parfois des atténuations, le plus souvent des extensions qu'il pourrait apporter à son système. C'est la formule des vrais réalistes, par là hostile aux idéologies, parfois jusqu'à l'excès. Il a du bon sens, un sens acéré des opportunités et des possibilités. »

Mais plus que l'armature même du régime, ce que Mussolini a su changer, c'est son esprit. Nous avons trop souvent l'impression que les gouver-

nants cherchent avant tout leur profit et celui de leurs amis et camarades. Ils nous apparaissent trop souvent comme de vulgaires exploiteurs de la crédulité et de la fortune publique, et des scandales comme celui de l'affaire Stavisky, surtout compliquée par l'ignoble assassinat d'un magistrat tel que M. Prince, ne sont certes pas faits pour atténuer cette impression. On admet encore qu'un homme soit conduit par l'amour de la gloire, par la noble ambition de passer à la postérité, en servant la cause publique. On aimerait mieux encore, — infiniment, — qu'il soit conduit par l'esprit de dévouement chrétien, l'esprit chevaleresque du croyant qui voit Dieu au-dessus de toutes choses et travaille dans le sens de la volonté éternelle du Créateur. Mais à défaut de cette magnifique conception du pouvoir, que l'on ne voie pas tout au moins, chez des chefs de peuple, la dégoûtante cupidité du « profiteur » qui ne cherche dans l'autorité que les bénéfices matériels !

Or, Mussolini a commencé par exclure une telle mentalité. Il ne cesse de dire et de répéter à ses adhérents : « Je ne vous promets ni honneurs, ni charges, ni bénéfices, ni avantages matériels. Je vous propose seulement de vous dévouer entièrement au service de l'idéal et du devoir. » Et qu'entend il par ces deux mots : *idéal* et *devoir?* Il entend : travailler au bien public, à l'intérêt public, se sacrifier, donner son temps, sa vie même pour la patrie C'en est donc fini de l'égoïsme partisan, de l'individualisme, du régime des camarades. Chacun, à son rang et à sa place, ne doit songer qu'à servir. S'il y manque, il ne sera pas manqué, rien ne pourra le soustraire au châtiment qu'il mérite.

Un autre trait de l'administration mussolinienne, outre cet esprit de dévouement à la chose publique, c'est l'emploi systématique de la jeunesse.

Mussolini est né en 1883, il a donc 51 ans, et il est le Nestor de l'équipe gouvernementale. Il aime à s'entourer de jeunes et il demande à tous ses collaborateurs le maximum de ce qu'ils peuvent fournir. Ce n'est pas le régime du *dolce farniente* qu'il a instauré. Toute l'Italie en a pris comme une physionomie nouvelle :

« *La jeunesse des choses et des gens :* voilà ce qui frappe, dans un peuple qui par ailleurs, et cette apparente contradiction est curieuse, va rechercher plus que jamais ses origines dans le plus lointain passé. Méphistophélès, se présentant devant Faust, lui a demandé ce qu'il désirait et le vieil homme a dit : *La jeunesse!* Mussolini a voulu que l'Italie fît un nouveau pacte avec la jeunesse. Mais la jeunesse retrouvée on veut que ce soit celle de la jeune République romaine, jadis maîtresse du monde. Le chef s'est entouré d'hommes jeunes... J'ai vu à Rome quelques-uns de ces jeunes gouvernants de 30, 32, 35 ans. J'ai entretenu le jeune organisateur de l'éducation physique, Ricci, qui ne porte pas trente ans et, au Ministère des Corporations, j'ai vu encore le secrétaire d'Etat Biagi, qui, petit, souple, vif, les yeux pétillants, la barbe noire frisée, ne semble guère plus âgé. En l'absence de Balbo, le héros de la grande randonnée d'Amérique, — un maréchal de 36 ans, — 'ai visité son sous-secrétaire d'Etat, qui avait l'air d'un étudiant. Mais le plus magnifique exemplaire de ce nouveau personnel est, à mon impression, M. Starace, le secrétaire-général du parti fasciste, qui, jeune lui aussi, m'est apparu comme un autre César, tant l'autorité s'affirmait par ses moindres gestes Ce sont les plus jeunes combattants de la Grande Guerre qui se sont, jadis, les premiers enrôlés dans les rangs du fascisme et ils lui ont donné leur marque : la jeunesse... L'Italie aspire à rester jeune. Elle est reconnaissante au Duce de faire constamment du « nouveau, » parce qu'ainsi la nation sans cesse se rajeunit « En 1950, a proclamé Mussolini, l'Europe aura des rides profondes, sera vieillie et décrépite ; l'unique pays de jeunes sera l'Italie. » Le mot ne va pas sans quelque présomption. C'est que cet homme compte que, chaque année, de nouvelles réformes libéreront davantage les nouvelles générations des liens avec le plus récent passé. Il est de fait que l'impression totale est celle d'un peuple rajeuni : il a même retrouvé, avec les qualités, ardeur, audace, confiance dans la vie et goût de la nouveauté, les défauts de la jeunesse que je remarquais chez les Américains, lorsqu'il y a vingt-cinq ans je les visitais, le dédain exagéré de l'expérience, la présomption la plus candide, la soif du bruit et une tendance à croire nécessairement bon tout ce que les vieux parents n'ont pas connu. »

Evidemment il peut y avoir et il y a des inconvénients à cet emploi intensif et presque exclusif des jeunes. Mais les avantages ne manquent pas non plus.

Le principal est la rapidité des réformes, l'horreur du formalisme et de la paperasserie. Nous sommes au siècle de la vitesse. Les administrations n'ont pas partout l'air de le savoir et d'agir en conséquence ; elles restent souvent inertes et inadaptées. En Italie, Mussolini a voulu mettre son personnel administratif et les méthodes des grands services d'Etat au niveau des exigences du temps. Les résultats obtenus sont là pour attester l'activité déployée. Ces résultats matériels sont formidables. Ne parlons pas de l'équilibre des finances, de l'extinction progressive de la dette publique, du règlement de la dette étrangère, ni des autres faits qui montrent l'Italie à l'œuvre dans le monde. Ne considérons que les traces imprimées au sol italien. « En peu d'années, avait dit Mussolini, nous rendrons méconnaissable le visage de la Patrie. » Il ne voulait pas dire, heureusement, qu'il toucherait aux traits que le passé a laissés pour toujours à l'Italie, patrie des arts et domaine illustre de la plus belle des histoires. Mais il est sûr que Mussolini aura été, comme les Romains qu'il revendique pour ancêtres, un grand constructeur de routes et de monuments, un grand défricheur aussi.

Ce que nous voulons noter ici, c'est surtout la promptitude étonnante de ses réalisations. Il a supprimé tous les papiers inutiles, tous les intermédiaires. Il va droit personnellement à l'homme qu'il rendra responsable de ce qu'il veut. Une route est à faire, un canal à creuser, un édifice à construire ? Il convoque les exécutants, donne des ordres, fixe des délais en général très courts. Que si, par hasard, ils se risquent à faire une timide observation, il les arrête immédiatement : « Vous pouvez disposer. Allez ! »

Les ingénieurs ne se le font pas dire deux fois. Routes, autostrades, canaux, gares, ports, terrains de jeux, aérodromes, hôpitaux, écoles, musées, fouilles archéologiques même, tout se fait au rythme accéléré et cependant tout se fait bien. L'Italie était le pays de la lenteur, où rien ne pressait jamais, où l'on avait toujours le temps d'arriver. Depuis l'accession de Mussolini au pouvoir, une vie débordante s'est emparée du pays et tout va vite, comme tout allait lentement jadis, et tout est mené de front. Des chiffres seront ici plus éloquents que les mots. En cinq ans, de 1928 à 1933, on a construit en Italie près de 9.000 kilomètres de routes d'Etat et plus de 1.000 ponts ou viaducs. Les Italiens se souviennent d'avoir été, il y a dix-neuf siècles, le premier peuple de maçons et de terrassiers du monde. Et il ne faut pas se représenter ici un travail hâtif et bâclé. Certaines de ces routes sont d'une incomparable majesté. M. Madelin en témoigne :

« Les quelques nouvelles routes que j'ai pu parcourir, dit il, sont magnifiques; je ne parle pas de la route déjà célèbre de Rome à Ostie, deux fois large comme nos boulevards, éclairée la nuit par 3.000 lampes et où piétons, voitures hippomobiles, poids lourds et automobiles, roulent parallèlement sur des voies distinctes. C'est une œuvre de magnificence. Mais les simples routes d'utilité sont si belles qu'elles peuvent à tous servir de modèle...

Mais l'œuvre la plus magnifique, c'est le desséchement des Marais Pontins. Je les ai parcourus, il y a trente ans, à pied, le sac au dos, et j'en avais gardé un souvenir sinistre. Imaginez une région de quinze lieues de long sur cinq de large, à peu près sauvage, entièrement marécageuse, le sol crevé d'eau, une triste végétation de hauts roseaux jaunis, quelques monticules où des huttes de roseaux secs abritaient des malheureux qui gardaient quelques bêtes, bêtes et hommes claquant des dents, en proie à la *malaria* et en mourant. Lorsque Napoléon eut, en 1809, envoyé à Rome un de ses plus actifs préfets, le jeune baron de Tournon, celui-ci avait signalé comme l'œuvre primordiale offerte à l'activité de l'administration française le desséchement du célèbre marais, et, en 1812, ce desséchement avait été entrepris; il avait été arrêté, après deux ans, par la chute de l'Empire; mais j'ai cité dans un ouvrage consacré aux travaux de Napoléon à Rome, la fière conclusion d'un rapport de Tournon sur ce qui avait été fait déjà en 1813 : « A quelque époque que se termine l'entreprise de desséchement, l'administration française aura le droit de revendiquer une part de la gloire assurée au prince qui achèvera cette œuvre. » Le *prince* attendu par le préfet de Napoléon, c'est ce prince du peuple qui s'appelle Benito Mussolini. Il a, là plus qu'ailleurs, entendu qu'on fît vite : 136 millions ont été tout de suite jetés dans l'entreprise, qui en coûtera 400, pour qu'elle fût menée rondement : elle est en partie terminée; les petits cours d'eau qui se perdaient dans les terres sont canalisés; le sol récupéré a été ensemencé, 150.000 hectares rendus à la culture, coupés de 180 kilomètres de chaussées. Maintenant une nappe de blé enveloppe, en été, ce sol naguère désolé. Ç'a été une des grandes victoires qui ont, à travers l'Italie, marqué cette *bataille du blé* dont le Duce triomphe à juste titre. On a livré ces terres récupérées, avec les instruments aratoires, aux anciens combattants, qui, après avoir été les instruments de la victoire des armes, sont ainsi devenus là ceux de la victoire des céréales. La ville de Littoria, bâtie de toutes pièces, s'élève toute neuve, belle petite cité pourvue d'églises, d'écoles, d'infirmeries. Partout de la Sardaigne aux Pouilles, une œuvre pareille a été poursuivie. »

M. Madelin se montre très bref sur deux objets qui nous auraient beaucoup intéressés ici : l'aspect religieux et l'aspect social du régime mussolinien. Citons pourtant, en terminant cette analyse, les passages qu'il y consacre.

Après avoir signalé le grand résultat moral qui consiste à avoir arraché à la mendicité une multitude de petits pauvres d'Italie pour les enrôler dans les rangs des œuvres de jeunesse, où on leur inculque l'amour du sport, et plus encore l'amour de la patrie et de ses gloires, l'historien ajoute :

« Un autre résultat est l'union qu'a rétablie entre les citoyens la réconciliation de l'Etat italien et de l'Eglise catholique, assurée par le traité du Latran du 11 février 1929. Mais c'est là une question délicate dans laquelle je n'entends pas m'engager aujourd'hui. Je dirai seulement, puisqu'il s'agit ici de mes *impressions* de vieux et de nouveau visiteur de l'Italie, que peu de choses m'ont plus intéressé que de voir, le 25 mai, le pape Pie XI faisant son entrée au Latran, où depuis soixante-trois ans aucun pape n'avait paru, et, du haut de la *sedia*, enveloppant d'un grand geste de bénédiction, particulièrement appuyé, l'enceinte où près de l'autel se pressaient hauts fonctionnaires, officiers de tout grade, et même, je crois, quelques ministres du royaume. Pour quelqu'un qui a vécu à Rome sous le Pontificat de Léon XIII et le ministère de Francesco Crispi, il y avait là un spectacle, presque inimaginable en ce temps-là, qui évoquait à ses yeux une Italie, cette fois encore toute nouvelle.

La politique sociale du fascisme, comme sa politique religieuse, tend à fortifier, elle aussi, l'union entre citoyens qui fait la force principale d'une nation. Je ne veux pas non plus entrer ici dans cette grosse question de l'organisation corporative qui, lorsque j'étais en Italie, était encore un peu dans la nébuleuse. Mais les rapports entre patrons et ouvriers étaient déjà réglés de telle façon qu'aucune grève ne pouvait venir troubler la vie nationale et économique. Le Duce est ici l'arbitre à poigne qu'il est partout. Il a comme bras droit, à la présidence du Conseil, le secrétaire d'Etat Rossoni, que j'ai eu le plaisir d'approcher. Or, M. Rossoni a été un grand agitateur socialiste et garde ses idées, d'un collectivisme tel qu'elles relèguent le marxisme dans le cimetière des doctrines vieillies. Aussi bien l'ouvrier semble-t-il satisfait, l'ouvrier des villes et celui des campagnes. On a créé pour le reposer, le distraire, l'égayer, ces œuvres de l'*après-travail, Dopolavoro*, que j'ai visitées à Rome et qui l'arrachent au cabaret, pour le plus grand profit de sa santé physique et morale. »

De quelque part donc qu'on la considère, l'œuvre déjà accomplie par le mussolinisme en Italie mérite l'estime et le respect. On y voit sans doute de grands progrès matériels, mais on y voit autre chose que la matière, on y rencontre un souffle de spiritualité, d'idéalisme, d'énergie salutaire, qui réjouit le cœur et, disons le mot, *excite l'envie*. Quand passera-t-il un souffle de cette nature à travers notre France?

VI

Nous ne terminerons pas cette Causerie sans avoir dit un mot des événements qui se sont dé-